

Conseil d'administration, Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique et Commission de la recherche du Conseil académique

COLLÈGE DES ÉTUDIANTS

Scrutin du mardi 27 octobre 2020 - CALENDRIER ÉLECTORAL

<p>Mardi 15 septembre 2020</p>	<p>Affichage du calendrier électoral <i>Ce calendrier est consultable sur le site internet de l'Université.</i> Lieux d'affichage : centres Assas, Vaugirard 1, Melun, Panthéon, Desgoffe, Vaugirard 2, Charcot, Saint-Guillaume, Guy de la Brosse.</p>
<p>Mardi 6 octobre 2020</p>	<p>Affichage des listes électorales <i>Ces listes sont consultables sur l'ENT – environnement numérique de travail de l'Université.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Assas : Tous les étudiants inscrits à l'Université ■ Vaugirard 1 : Étudiants de licence 1^{ère} année ■ Melun : Étudiants inscrits au centre de Melun ■ Panthéon : Étudiants de master 2 et doctorants ■ Desgoffe, Vaugirard 2, Charcot, Saint-Guillaume, Guy de la Brosse : toutes les listes <p><u>Les étudiants remplissant les conditions et ne figurant pas sur les listes électorales</u> pourront demander leur inscription auprès du secrétariat de leur année d'études ou, pour les instituts, auprès du service des affaires générales (centre Panthéon, escalier J, 2^{ème} étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris, du mardi 6 octobre au lundi 26 octobre 2020, aux heures habituelles d'ouverture, et le jour du vote pendant toute la durée du scrutin. Les auditeurs peuvent être inscrits sur les listes électorales à condition qu'ils en fassent la demande. Cette demande devra être déposée ou adressée au service des affaires générales (centre Panthéon, escalier J, 2^{ème} étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris, au plus tard le mercredi 21 octobre 2020. Elle devra être accompagnée de la photocopie de la carte d'étudiant délivrée par l'Université.</p> <p>Ouverture des bureaux des procurations (voir tableau correspondant).</p>
<p>Jeudi 8 octobre 2020 à 17h00</p>	<p>Date limite de dépôt des professions de foi (ou de réception par pli recommandé), service des affaires générales (centre Panthéon, escalier J, 2^{ème} étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris. <i>Les professions de foi sont consultables sur le site internet de l'Université pendant la campagne électorale.</i></p>
<p>Jeudi 15 octobre 2020</p>	<p>À 17h : Date limite de dépôt des listes de candidats (ou de réception par pli recommandé), service des affaires générales (centre Panthéon, escalier J, 2^{ème} étage), 12 place du Panthéon, 75005 Paris. Date limite de dépôt des noms des assesseurs.</p>
<p>2 jours ouvrés</p>	<p>Délai de réunion du comité électoral consultatif en cas de doute sur l'éligibilité d'un candidat.</p>
<p>Vendredi 16 octobre 2020</p>	<p>Ouverture de la campagne électorale</p>
<p>Lundi 26 octobre 2020 17h</p>	<p>Date limite de retrait du formulaire pour l'établissement d'une procuration Affichage des listes de candidats : centres Assas, Vaugirard 1, Panthéon, Melun. <i>Les candidatures sont consultables sur le site internet de l'Université.</i></p>
<p>Mardi 27 octobre 2020</p>	<p>Scrutin de 9h00 à 20h00 (voir implantation des bureaux de vote) sauf : centre Panthéon (9h00 à 19h00) et centre Melun (9h00 à 18h00). <i>Le président proclame les résultats du scrutin dans les trois jours suivant la fin des opérations électorales. Les résultats sont ensuite affichés et mis en ligne sur le site internet de l'Université.</i></p>
<p>Dans les 5 jours suitant l'affichage des résultats</p>	<p>Recours possible devant la Commission de contrôle des opérations électorales (CCOE)* <i>*À savoir : le délai de recours contentieux devant le tribunal administratif est de 6 jours à compter de la date de notification de la décision de la CCOE.</i></p>